

DECRET N° 77/281 du 23/5/77
/MJT-DSC.

VISAS :

portant nomination et affectation
des Magistrats.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

D.F.

VU l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
VU l'acte n° 005 du 19 Mars 1977 du Comité Central du Parti Congolais du Travail
portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
VU la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature et les textes
C.E. subséquents ;
VU le décret 61/193 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20
Juin 1961 susvisée ;
VU l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation judiciaire et la
compétence des juridictions ;
VU l'ensemble des textes portant nomination des Magistrats ;
VU le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de
l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 relatif au statut de la Magistrature ;
VU la loi 23/74 du 23 Juin 1974 portant ratification de l'ordonnance 38/73 du
5 Décembre 1973 portant exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire
du Congo ;
VU le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil
des Ministres ;
Le Conseil Supérieur de la Magistrature entendu ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés aux différentes fonctions de la Magistrature les Magistrats
dont les suivent ;

- BIGEMI François, Juge à la Cour Suprême ;
- MIYOUZOU Raphaël, Conseiller à la Cour d'Appel ;
- ZOURABELA Louis, Conseiller à la Cour d'Appel ;
- Mme MAMBOU née PEMBELLOT Agathe, Conseiller à la Cour d'Appel ;
- MAMBOUYA Gilbert, Président du Tribunal de Grande Instance de Brazzaville ;
- LINVANI Elie, Juge au Tribunal ;
- ZOALA Vincent, Juge au Tribunal ;
- SOMBO Léon, Juge au Tribunal ;
- TCHIBINDA Jean François, Président du Tribunal de Grande Instance de Pointe-
Noire ;
- M'BIKA Jean Pierre, Président du Tribunal de Grande Instance de Loubomo ;

.../...

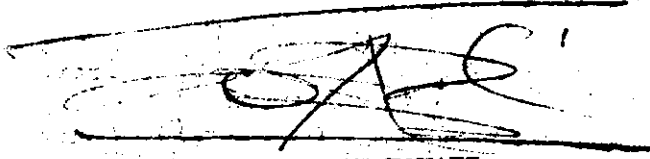
ARTICLE 2.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le 23 Mai 1977

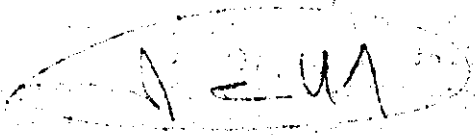
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil des Ministres,

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et du Travail


Colonel Joachim YHOM.-


Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

LE Ministre des Finances,


Henri LOPES.-

AMPLIATIONS/

MJT.DSC
Parquet Général
Cour d'Appel
D.F.
C.F.
JORPC
SGCM/BC
Intéressés

2
2
2
1
2
1
1
11